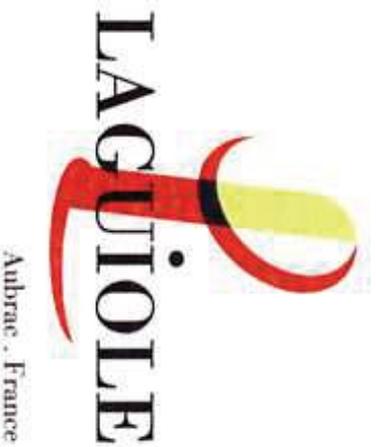


CATALOGUE DES TARIFS DU SERVICE DES EAUX

Délibération 2018



EAU POTABLE

Distribution de l'eau :

	Abonnement pour les locaux à usage principal d'habitations individuelle € HT
Compteur de 15 à 20 mm	75 €
	Abonnement pour les locaux à autres usages € HT
Compteur de 25 à 30 mm	115 €
Compteur de 40 à 50 mm	135 €
Compteur de 60 à 80 mm	215 €
Compteur de 100 mm et plus	365 €
Compteur de chantier	pas d'abonnement

	Redevance suivant consommation par m3 € HT
de 0 à 500 m3	1,03 €
de 501 à 1000 m3	1,00€
au-delà de 1000 m3	0,88 €
conso chantier	0,33 €
Taxe de prélèvement par m3	Taxe supprimée

Tarifs prestations et travaux :

Participation forfaitaire aux travaux de branchement :

- Cette prestation comprend : La prise en charge sur la canalisation principale avec la fourniture et la pose du collier de prise en charge, du robinet vanne quart de tour, du tabernacle, du tube allonge, de la bouche à clé réhaussable et du raccord bride auto buté.
- Cette prestation ne comprend pas : L'ouverture et le remblaiement de la tranchée, la pose du tuyau d'eau ainsi que la remise en état de la voirie.

La participation forfaitaire aux travaux de branchement est exigible une seule fois pour chaque branchement à la réalisation des travaux. Elle est payée par le propriétaire au service des eaux de la Commune de Laguiole à la date du raccordement à réception de la facture.

Cette prestation est facturée 300 € HT par branchement

La Commune de Laguiole se réserve le droit de ne pas réaliser cette prestation pour les branchements dits industriels ou pour les branchements qui nécessitent des moyens matériels trop importants. Dans ce cas, c'est l'entreprise choisie par le propriétaire qui réalise cette prestation et qui la facture à son client.



Cette prestation n'est pas facturée aux habitations situées dans un lotissement privé ou public si les terrains concernés ont été entièrement viabilisés par le promoteur ou par la Commune.

Participation aux frais matériel et d'accès au service :

- Cette prestation comprend : La fourniture et la pose d'un abri à compteur, du robinet avant compteur, du compteur, du clapet anti pollution et du raccord union (la nature des pièces fournies varie en fonction du diamètre du compteur). Cette participation comprend également la création de votre abonnement au service de l'eau et la gestion de votre branchement.
- Cette prestation ne comprend pas : L'ouverture et le remblaiement de la tranchée ainsi que la remise en état de la voirie.

Le montant de cette participation forfaitaire est fonction du diamètre du compteur et peut également varier si le bâtiment concerné par le branchement est situé dans un lotissement privé où une partie des pièces est déjà posée (abri à compteur par exemple).

Les deux tableaux ci-dessous résumant les tarifs de cette prestation en fonction du diamètre du compteur et de la localisation de l'immeuble.

Forfait participation aux frais matériel et d'accès au service pour le branchement d'un immeuble (bâtiment, maison) existant ou nouveau situé hors lotissement privé.

Compteur de 15 à 20mm	Fourriture et pose d'un abri à compteur de type MAEC + robinet d'arrêt + compteur + clapet anti pollution + raccord union	290 € HT
Compteur de 25 à 30mm	Fourriture et pose d'un abri à compteur de type MAEC + robinet d'arrêt + compteur + clapet anti pollution + raccord union	360 € HT
Compteur de 40 à 50mm	Fourriture seule d'un abri à compteur de type buse béton avec collerette réductrice et tampon fonte + robinet d'arrêt + compteur + clapet anti pollution + raccord union	850 € HT
Compteur de 60 à 80mm	Fourriture seule d'un compteur de 60 à 80mm + vanne d'arrêt	700 € HT
Compteur de 100 mm et plus	Fourriture seule d'un compteur de 100 mm + vanne d'arrêt	1400 € HT

Forfait participation aux frais matériel et d'accès au service pour le branchement d'un immeuble (bâtiment, maison) existant ou nouveau situé dans un lotissement privé ou équivalent.

Compteur de 15 à 20mm	Fourriture et pose d'un robinet d'arrêt + compteur + clapet anti pollution + raccord union	150 € HT
Compteur de 25 à 30mm	Fourriture et pose d'un robinet d'arrêt + compteur + clapet anti pollution + raccord union	200 € HT
Compteur de 40 à 50mm	Fourriture seule d'un compteur + robinet d'arrêt + clapet anti pollution + raccord union	500 € HT
Compteur de 60 à 80mm	Fourriture seule d'un compteur de 60 à 80mm + vanne d'arrêt	700 € HT
Compteur de 100 mm et plus	Fourriture seule d'un compteur de 100 mm + vanne d'arrêt	1400 € HT

 Cette prestation n'est pas facturée aux habitations situées dans un lotissement public exploité par la Commune car le montant des fournitures est inclus dans le prix de vente des terrains.

Remplacement de compteur gelé ou détérioré :

Compteur de 15 à 20mm	90 € HT
Compteur de 25 à 30mm	150 € HT
Compteur de 40 à 50mm	300 € HT
Compteur de 60 à 80mm	700 € HT
Compteur de 100 mm et plus	1200 € HT

Indemnité de résiliation d'abonnement compteur = 152,45€ HT

Redevance pour frais de fermeture provisoire de l'alimentation en eau = 20€HT

Redevance pour frais de réouverture de l'alimentation en eau = 20€HT

ASSAINISSEMENT

Assainissement de l'eau :

	Abonnements € HT
Tous compteurs	65 €
Compteur de chantier	gratuit

	Redevance suivant consommation par m3 € HT
Sans tranche de consommation	0,95 €

Prestations	Tarifs actuels € HT
Diagnostic réseaux lors des ventes immobilières	120 €

**facturé aux notaires*

Tarifs prestations et travaux :

➤ La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) :

La PAC a été créée par l'article 30 de la loi des finances rectificative de 2012 (n°2012-354 du 14 Mars 2012) pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et correspond également à la participation relative à l'économie faite par le propriétaire pour ne pas avoir à mettre en œuvre de filière d'assainissement non collectif. La PAC remplace l'ancienne taxe de raccordement.

Elle est exigible une seule fois à la construction du bâtiment ou lors d'une extension ou d'une modification de la surface de plancher ou surface taxable.

Son montant est calculé en fonction de la surface de plancher ou surface taxable lors de la demande d'autorisation de permis de construire.

La PAC est payée par le propriétaire au service des eaux de la Commune de Laguiolle à la date du raccordement, à réception de facture.

		Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)
		Raccordement eaux usées
Habitation nouvelle (surface de plancher créée ou modifiée)		5 € HT /m2 (surface de plancher)
Habitation existante* (surface de plancher inchangée)		3 € HT/m2 (surface de plancher)
Bâtiment à but industriel ou commercial (surface de plancher créée ou modifiée)		3 € HT/m2 (surface de plancher)

**Habitation existante lors de la mise en place du réseau d'assainissement collectif (extension des réseaux publics).*



Cette prestation n'est pas facturée aux habitations situées dans un lotissement public exploité par la Commune car le montant des travaux nécessaires à la viabilisation des lots est inclus dans le prix de vente des terrains.

	Tarif € HT
Débouchage égout	
Main d'œuvre à l'heure	35 €
Hydrocureur + conducteur à l'heure	75 €

Pompage prétraitement individuel		Tarif € HT
Pompage fosse sceptique et fosse toutes eaux sur la Commune de Laguiole	Forfait	100 €
Frais kilométrique	Par Km	1,50 €
Pompage bac à graisse sur la Commune de Laguiole	Forfait	120 €
Frais kilométrique	Par Km	1,50 €

Dépotage à la station d'épuration de Laguiolle (vidangeur privé)		Tarif € HT
Matières de vidange (fosse toutes eaux...)	Par m3	25 €
Graisse	Par m3	80 €